

et les pertes que la colonie venait d'éprouver sur mer, étaient à Champlain tout moyen de vengeance. Il se contenta de l'annoncer et de la promettre ; il avait donné assez de témoignages de sa bravoure, et sa réputation était assez bien établie dans ces contrées, pour qu'on le crut sur parole.

Ce malheur n'était qu'un premier pas dans une voie d'adversités et d'épreuves de tout genre, qu'eurent alors à souffrir la colonie et ses infortunés habitans, et dont les PP. Récollets eurent leur grande part. En conséquence d'odieux calculs, les ressources envoyées de France chaque année, étaient toujours insuffisantes aux besoins, ou retard dans l'arrivée du convoi, causaient aussitôt une disette à Québec. Au moment où la flotte de 1626 arriva, la détresse était si grande dans la ville, qu'il ne restait plus au magasin que deux poignées de farine, qu'on réservait pour les malades ; " les autres habitans, ajoute Champlain, étaient réduits à manger du *migan*, comme les " Sauvages." Cet état pénible était la suite inévitable du déplorable système d'administration financière, laissée entièrement entre les mains de quelques marchands sordidement avides, à la tête desquels était Guillaume de Caën. (1) Il aurait fallu pour prévenir tout accident, laisser toujours dans la colonie des vivres pour deux années, en attendant que le sol pût pourvoir à ses besoins. " Ce n'est pas, remarque Champlain, " que souvent je n'en donnasse des avis, et représenté les " inconvéniens qui en pouvaient arriver ; mais comme cela ne " touche qu'à ceux qui demeurent au pays, l'on ne s'en sou- " cie, et le trop grand mesnage empêche un si bon œuvre, " et par ainsi le Roy est très-mal servy et le sera toujours, si " l'on n'y apporte un bon reiglement, et estre certain qu'il s'ex- " écitera. "

Des plaintes si justes, renouvelées chaque année, arrivèrent enfin aux oreilles de Louis XIII, ou plutôt de Richelieu, alors à la tête des affaires, et à l'apogée de sa gloire. Le Cardinal-Roi, comme l'appelle malicieusement un moderne, les accueillit avec bonté, et prit des mesures énergiques pour leur rendre justice. Son premier acte fut de supprimer la vice-royauté du Canada, qui n'avait pas réalisé les espérances qu'on avait conçues d'abord ; puis il forma la célèbre Compagnie des 100 associés, connue sous le nom de *Compagnie de la Nouvelle France*, dont un grand nombre d'illustres personnages, poussés par le zèle bien plus que par l'intérêt, tinrent à honneur de faire partie. Richelieu était à leur tête, et Champlain, qui y fut aussi admis, conserva sous eux son titre de Lieutenant du Roi dans la Nouvelle France.

Les plus sages mesures pour obtenir l'établissement solide et le développement rapide d'une colonie, restées si longtemps comme dans les langues de l'enfance étaient stipulées dans l'acte de sa fondation, (2) et tout semblait faire augurer un heureux avenir ; mais malheureusement ses premiers

(1) " Après sept ans de possession de leur privilège ils ne se sont " mis en aucun devoir, ni commencé de satisfaire à ce dont ils étaient " obligés Bien qu'on permit aux Français pour leur usage le " commerce avec les Sauvages, néanmoins c'est une telle restriction " que s'ils ont un boisseau de blé par leur travail, plus qu'il ne leur faut " pour vivre, il leur est défendu de secourir les Français, et ils sont con- " traints de l'abandonner à ceux qui ont la traite, leur estant de plus " la liberté ou de la donner à qui leur pourrait apporter de France les " commodités nécessaires pour la vie. " *Mercur de France*, 1628.

(2) *Mercur de France* 1628, p. 232.

pas furent des revers, et à cette époque critique, un revers pouvait entraîner une ruine.

Les Anglais, bien qu'alors en paix avec la France, avaient pris prétexte du siège de la Rochelle pour se livrer à des excursions hostiles. Quelques-uns mêmes, poussés par des Français qu'avaient envenimés les querelles religieuses, et qui ne rougissaient pas de trahir leur patrie, formèrent une expédition pour s'emparer du Canada. David Kertk, calviniste Français réfugié en Angleterre, consentit à la conduire, et il parut bientôt sur les eaux du St. Laurent. Des traitres lui avaient révélé le triste état de la colonie. Il surprit sans peine le fort sans défense, établi à Tadoussac, et avant que la nouvelle en arrivât à Québec, il détacha quelques soldats pour s'emparer du Cap Tourmente.

Aux premiers bruits de l'invasion anglaise, Champlain se mit en mesure de lui résister, ou du moins de faire bonne contenance. Il donna commission au P. Le Caron, que son caractère rendait moins suspect que tout autre, d'aller s'informer de l'état où se trouvait le fort du Cap Tourmente.

Ce bon Religieux, toujours prêt à tous les genres de services surtout quand il s'agissait des intérêts de la religion ou de la colonie, partit en toute hâte ; mais il rencontra en chemin les Français qui s'étaient échappés du fort, avec le Récollet qui leur servait d'aumônier. L'ennemi avait tout ravagé, et tout détruit ; et ce qui affligea surtout son cœur religieux, ce fut d'apprendre que la petite chapelle de ce poste avait été renversée, et que ses ornemens et ses vases sacrés enlevés par les hérétiques étaient devenus l'objet d'une indigne et sacrilège profanation.

Le général David Kertk, c'est le titre que lui donne Champlain (1), était resté à Tadoussac et avait envoyé à cet infortuné commandant, une lettre du 3 juillet 1628, pour le sommer de lui livrer le fort de Québec.

L'illustre guerrier (2) rejeta avec dédain une pareille demande. Sa réponse pleine de noblesse et d'une mâle intrépidité, restera dans l'histoire, comme un de ses titres de gloire. Tant d'assurance en imposa à son ennemi, Kertk craignant d'avoir reçu des renseignements inexacts, et de trouver un poste mieux garni qu'il ne le croyait, jugea plus prudent, pour éviter un échec, de ne pas hasarder une tentative incertaine, et de remettre à une autre année, une expédition dont il pourrait assurer davantage le succès. Champlain, délivré d'un pareil ennemi par un si simple moyen, révèle, avec un certain orgueil, l'état affreux de misère dans lequel était alors la colonie, " chaque homme estant réduit à 7 onces de pois par " jour, n'y ayant pour lors que 50 livres de poudre à canon, " peu de mèches et de toute autre commodité . . . : mais en " ces occasions, bonne mine n'est pas défendue. " (4)

Pendant que les Anglais donnaient ainsi de justes alarmes à la colonie entière, depuis l'Acadie jusqu'à Québec, malgré la paix et les conditions du traité de mariage entre Charles 1er. et Henriette de France trois ans auparavant, les Récollets reçurent de la part des Sauvages un témoignage d'affection et de confiance bien consolant pour leur cœur apostolique. Ils virent par là qu'ils n'avaient pas semé en vain, et que déjà la

(1) Voyage de Champlain. 2e p. 160.

(2) Loc. cit. p. 158.

(3) Loc. cit. p. 160.